



Foederation der Schweizerischen Nahrungsmittel-Industrien
Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Federazione delle Industrie Alimentari Svizzere



Verband Schweizerischer Schokoladefabrikanten
Fédération des fabricants suisses de chocolat
Federazione dei fabbricanti svizzeri di cioccolato
Association of Swiss Chocolate Manufacturers



Formation continue de la fial

Ordonnance sur les emballages de l'UE et de la Suisse : mise en œuvre correcte des nouvelles dispositions pour l'industrie alimentaire

**Mercredi 9 décembre 2026, 13h30 à 17h00
Welle7, Eventraum, Schanzenstrasse 5, 3008 Berne
(à côté de la gare)**

suivi d'un apéritif sur la Piazza

Thunstrasse 82 · Postfach 1009 · CH-3000 Bern 6
Telefon +41 (0) 31 356 21 21 · Fax + 41 (0) 31 351 00 65
info@thunstrasse82.ch · www.fial.ch

Objectifs / contenu

Les nouvelles exigences envers les emballages et les produits emballés occupent actuellement les fabricants suisses de denrées alimentaires, tant sur le marché indigène qu'à l'exportation. Avec le nouveau Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages de l'UE (PPWR) entré en vigueur le 12 août, les entreprises tournées vers l'exportation sont confrontées à des questions concrètes relatives à la mise en œuvre et aux nouvelles obligations. En même temps, la nouvelle ordonnance fédérale sur les emballages va aussi introduire des exigences supplémentaires pour le secteur. Lors de cette formation continue, la fial, CHOCOSUISSE et BIS-COSUISSE montrent les problèmes pratiques pour la mise en œuvre de la PPWR, l'évolution des dispositions attendue ces prochaines années et la manière dont les entreprises membres gèrent les nouvelles règles aujourd'hui. La manifestation s'adresse aux entreprises souhaitant s'informer à l'avance, détecter les risques pour la mise en œuvre et développer des solutions concrètes pour leur stratégie d'emballage.

Date / heure

Mercredi 9 décembre 2026, 13h30 à 17h00

Lieu

Welle7, Eventraum, Deck 3, Schanzenstrasse 5, 3008 Berne

Langue

La manifestation se déroulera majoritairement en allemand avec une traduction simultanée en français.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à CHF 120 (plus TVA, taxes) pour les participant-e-s dont l'entreprise est affiliée à la fial ou nos futurs membres Chocosuisse/Biscosuisse. Pour les autres personnes, les frais d'inscription s'élèvent à CHF 300.00 (plus TVA, taxes). Ils incluent la documentation, la pause-café et l'apéro à la fin.

Inscription

Seules les inscriptions électroniques faites directement sur fial-events.ch ou sur [fial.ch/évènements](https://fial.ch/evènements) sont acceptées. Le nombre de participant-e-s est limité et les inscriptions sont prises en compte selon leur ordre d'arrivée. Les personnes inscrites reçoivent un courrier électronique de confirmation avec un droit d'accès.

Le délai d'inscription est le 27 novembre 2026. Si vous devez annuler votre inscription, nous vous rembourserons les frais de formation (moins les frais de traitement) jusqu'à 3 semaines avant le début de la formation. Après cette date, aucun remboursement n'est possible.

Programme

Dès 13h30	Arrivée des participantes et participants
13h40	Salutations <i>Lorenz Hirt, directeur de la fial</i>
13h45	Aperçu du règlement européen sur les emballages (PPWR) <i>Julia Gisewski, directrice adjointe de la fédération de l'industrie allemande des produits de confiserie</i>
14h30	La nouvelle ordonnance fédérale sur les emballages <i>Samuel Anrig, chef de section adjoint, Office fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)</i>
15h00	Pause-café
15h30	Exigences et justificatifs dans la pratique <i>Tina Richter, membre de l'équipe de direction, SQTS</i>
16h00	Témoignage pratique d'une entreprise des membres de la fial_ Maestrani Schweizer Schokoladen AG <i>Helen Baumann, Leiterin F&E und QS</i> Ricola Schweiz AG <i>Ramona Propson, Expert Regulatory Affairs</i>
16h30	Table ronde et questions <i>Toutes et tous les conférencier-e-s</i>
Dès 17h00	Apéritif